

LE 08  
SEPT.  
2019

# Au tour de Béré ...

Châteaubriant

RALLYE CYCLOTOURISTE



Détendez-vous sur les routes **au tour de Béré**,  
en participant à notre **rallye cyclotouriste**.



LE 08  
SEPT.  
2019

# Au tour de Béré ...

RALLYE CYCLOTOURISTE

**BULLETIN D'INSCRIPTION « Au tour de Béré »**  
Dimanche 8 Septembre 2019

à compléter et à retourner au **Comité de la Foire de Béré**  
33, rue Amand Franco - 44110 Chateaubriant **avant le 4 Septembre 2019**

**VOTRE NOM :** .....

**VOTRE PRÉNOM :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** ..../..../.... (autorisation parentale pour les mineurs)

**CODE POSTAL :** ..... **VILLE :** .....

**TÉLÉPHONE :** .....

**ADRESSE MAIL :** .....

J'accepte que mon adresse soit utilisée par la Cyclo Club pour toutes informations concernant le rallye cyclotouriste

Circuit 70 km       Circuit 58 km       Circuit 26 km

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du rallye cyclotouriste et l'accepte sans réserve ni restrictions

Je déclare ne pas présenter de contre-indications médicales à la participation au rallye cyclotouriste « Au tour de Béré »

Je, soussigné(e) ....., autorise mon enfant ..... à participer au rallye.

Date : .....

Signature :

Signature parentale:

## RÈGLEMENT «AU TOUR DE BÉRÉ»

### ARTICLE 1. ORGANISATION

Lieu : Champ de Foire de Béré

« Au tour de Béré » est une randonnée cyclotouriste ouverte à tous, organisée par le Cyclo Club Castelbriantais en partenariat avec le Comité de la Foire de Béré sans objectif de compétition ni classement et limite d'âge.

Un parking sera réservé pour les participants devant le magasin Hyper U, rue Briant 1<sup>er</sup>, 44 110 Châteaubriant. L'accueil se tiendra à proximité au gymnase de la Ville aux Roses, 13 avenue de la liberté, de 8h00 à 9h00.

Les départs seront assurés jusqu'à 9h15.

Les participants recevront, au moment du départ, le plan du parcours et des indications concernant le jeu. Il y aura deux points d'arrêts sur les circuits de 26 km et 58 km afin de répondre à des questions.

Pour le circuit de 70 km les deux questions concerneront des sites visibles en roulant.

Il n'y aura pas de postes de ravitaillement. Les parcours seront fléchés au sol.

L'accueil des cyclotouristes pour le retour est assuré jusqu'à 12h30 au gymnase équipé de sanitaires et de douches. A leur arrivée les participants rangeront leurs vélos et se rendront au centre de la Foire au chapiteau de la Communauté de Commune Châteaubriant-Derval puis dans le chapiteau de l'Exporama pour rechercher les deux derniers indices.

Les questionnaires seront déposés dans une urne située au centre du chapiteau de l'Exporama avant 14 h.

Un tirage au sort sera effectué entre les bonnes réponses pour désigner les gagnants dont les noms seront proclamés sous le chapiteau conférence à 17h. La distribution des cadeaux sera suivi du verre de l'amitié.

### ARTICLE 2. INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite. Elle se fera soit en ligne sur le site **www.foiredebere.fr** ou par envoi postale jusqu'au 4 septembre 2019 soit sur place le 8 septembre de 8h jusqu'à 9h.

Un bracelet sera remis au départ à chaque personne inscrite pour bénéficier de l'entrée gratuite au sein de la Foire de Béré-Châteaubriant. Un second bracelet sera remis au conjoint (ou un accompagnant) s'il ne participe pas au rallye.

# RÉGLEMENT «AUTOUR DE BÉRÉ»

## ARTICLE 3. ACCEPTATION DES RISQUES – SÉCURITÉ – RESPONSABILITÉ

L'autorisation parentale est indispensable pour les participants mineurs. Chaque participant accepte les risques liés à sa participation, notamment les risques de santé, de chute et de collision, ainsi que les risques liés au trafic routier et/ou à de mauvaises conditions climatiques.

Tout participant est considéré en excursion personnelle. Il doit se conformer aux prescriptions du Code de la Route. En cas d'infraction audit Code, le participant fautif sera seul pénalement responsable.

En outre, il sera également seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime, directement ou indirectement. Le Cyclo Club Castelbriantais, l'association organisatrice du rallye cyclotouriste « Au tour de Béré » décline toute responsabilité en cas d'accident survenant aux participants, de bris de matériel ou de dommages causés à autrui par un participant.

Le port du casque est obligatoire.

## ARTICLE 4. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNES

Pour garantir la pérennité de la randonnée, l'organisation demande aux participants de respecter l'environnement et en conséquence de ne rien jeter sur la voie publique (doses énergétiques, papiers, emballages, etc.). La courtoisie, la sportivité se doivent d'être appliquées entre chaque participant, envers les organisateurs et envers les riverains.

## ARTICLE 5. DROIT À L'IMAGE

Tout participant autorise expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de la manifestation.

## ARTICLE 6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance, en s'inscrivant, du présent règlement qu'il accepte et s'engage à respecter dans son intégralité.

